

Les djihadistes ont droit aux videos de l'EI mais l'UE nous interdit de critiquer le « Black lives matter »

écrit par Dorothée | 21 juin 2020

Parlement européen
2019-2024



TEXTES ADOPTÉS
Édition provisoire

P9_TA-PROV(2020)0173

Manifestations contre le racisme après la mort de George Floyd

Résolution du Parlement européen du 19 juin 2020 sur les manifestations contre le racisme après la mort de George Floyd (2020/2685(RSP))

6. condamne le suprémacisme blanc sous toutes ses formes, y compris l'utilisation de slogans qui visent à saper ou à affaiblir le mouvement «Black Lives Matter» et a en diluer la portée;
7. condamne les actes de violence, d'incendie, de vandalisme et de destruction de

De mieux en mieux... il nous en tombe 3 par jour ! Et tous les pays qui ont condamné des djihadistes en possession des videos de l'EI vont devoir payer des fortunes aux condamnés...

I Il n'est plus interdit de détenir des vidéos jihadistes.

Le conseil constitutionnel a supprimé ce vendredi 19 juin le délit de recel d'apologie du terrorisme, il n'est donc plus interdit de détenir des vidéos jihadistes.

Il n'est plus interdit de détenir des vidéos jihadistes. C'est ce qu'a décidé le conseil constitutionnel en supprimant ce vendredi 19 juin le délit de **recel d'apologie du terrorisme**. Jusqu'à là, le simple fait de télécharger ou de posséder sur son ordinateur une vidéo de propagande islamiste était passible d'une peine de prison.

En réalité, ce délit n'était inscrit nulle part dans la loi, les juges l'avaient créé via la jurisprudence ou simplement parce qu'un autre délit avait été censuré. Le délit de consultation de [sites terroristes](#) a lui aussi été **supprimé car jugé contraire à la Constitution**.

“La logique qui consiste à réprimer les gens pour avoir simplement lu des choses, pris connaissance de choses est particulièrement inquiétante sur le plan de la liberté d'expression, rappelle Maître Michael David. Ça veut dire que demain on pourra vous reprocher d'avoir lu ou d'avoir visionné une vidéo de quelqu'un qui disait des choses affreuses, poursuit-il. Ce n'est pas comme ça qu'on conçoit la **liberté d'expression** dans ce pays.”

Il est donc de votre droit de posséder des vidéos de décapitation mais cela reste un élément très important pour la justice pour constituer un faisceau d'indices et caractériser d'autres infractions.

La Cour européenne des droits de l'Homme saisie

En attendant, la personne à l'origine de cette procédure a fait de la prison pour un délit qui n'existe plus ce soir. Son avocat va donc saisir la Cour européenne des droits de l'Homme et le tribunal administratif pour **obtenir réparation et lancer une procédure de révision**.

<https://www.rtl.fr/actu/justice-faits-divers/terrorisme-il-n-est-plus-interdit-de-detener-des-videos-jihadistes-7800617455>

II Macron laisse l'Union Européenne mentir éhontément en affirmant que les sociétés blanches européennes sont systématiquement racistes et exiger d'interdire la critique de blacklivesmatter.

Parlement européen
2019-2024



TEXTES ADOPTÉS
Édition provisoire

P9_TA-PROV(2020)0173

Manifestations contre le racisme après la mort de George Floyd

Résolution du Parlement européen du 19 juin 2020 sur les manifestations contre le racisme après la mort de George Floyd (2020/2685(RSP))

6. condamne le suprémacisme blanc sous toutes ses formes, y compris l'utilisation de slogans qui visent à saper ou à affaiblir le mouvement «Black Lives Matter» et a en diluer la portée;

Dans une « Résolution du 19 juin 2020 sur les manifestations contre le racisme après la mort de George Floyd » le Parlement européen « condamne le suprémacisme blanc sous toutes ses formes, y compris l'utilisation de slogans qui visent à saper ou à affaiblir le mouvement « Black Lives Matter » et a en diluer la portée »

Teste adopté par le Parlement Européen
pic.twitter.com/XiaSAEjM0p

– Pierre Sautarel (@FrDesouche) [June 20, 2020](#)

Extraits ci-dessous du document, quelque peu long, mais qui vaut le détour :

- E. considérant que les manifestations en réaction à la mort de George Floyd s'inscrivent dans une longue tradition de manifestations contre les violences policières et le racisme aux États-Unis; qu'aux États-Unis, les Noirs et les personnes de couleur représentent jusqu'à 40 % de la population carcérale, alors qu'ils ne forment que 13 % du total de la population; que le taux de mortalité en garde à vue aux États-Unis est six fois plus élevé pour les Noirs que pour les Blancs, et trois fois plus élevé pour les Latino-Américains¹ que pour les Blancs, tout comme le recours excessif ou létal à la force, qui touche de manière disproportionnée les personnes de couleur;
- G. considérant que le président, Donald Trump, a fait déployer la garde nationale;
- H. considérant que la réaction et la rhétorique utilisée par le président des États-Unis, notamment la menace de déployer l'armée américaine si les manifestations ne cessaient pas, sont venues jeter de l'huile sur le feu et n'ont servi qu'à conforter les manifestants dans leur indignation;
- N. considérant que dans certains États membres de l'Union, les manifestations ont renforcé le mouvement d'opposition au racisme ciblant les personnes noires et de couleur et sont venues rappeler le passé colonial de l'Europe et son rôle dans la traite transatlantique des esclaves; que ces injustices et ces crimes contre l'humanité devraient être reconnus au niveau européen et national, et abordés au niveau institutionnel ainsi que dans le cadre des programmes scolaires;
- T. considérant que le racisme sévit dans le monde entier et que les attitudes racistes et xénophobes persistent partout;
- U. considérant que le racisme structurel se reflète également dans les inégalités socio-économiques et la pauvreté, et que ces facteurs interagissent et se renforcent mutuellement; que ce phénomène est particulièrement visible sur le marché du travail, où la plupart des travailleurs précaires sont des personnes de couleur, mais également dans le logement et l'éducation; que les actions en faveur de l'égalité et contre le racisme structurel doivent aller de pair et être menées de manière systématique;
- Z. considérant que le racisme, la discrimination et le recours excessif ou létal à la force par la police existent également dans l'Union; que les autorités de maintien de l'ordre de plusieurs États membres ont été critiquées pour avoir recouru de façon excessive à la force; que, lorsqu'une personne est contrôlée par la police ou par d'autres agents de l'État, le recours à la force physique qui n'est pas rendu strictement nécessaire par son comportement porte atteinte à la dignité humaine et constitue, en principe, une violation du droit stipulé à l'article 3 de la convention européenne des droits de l'homme³; qu'il convient de condamner fermement le recours disproportionné à la force;

1 affirme que la vie des noirs compte;

2. condamne vivement la mort affreuse de George Floyd aux États-Unis, ainsi que les meurtres similaires ailleurs dans le monde; présente ses condoléances à sa famille et à ses amis, et à ceux des autres victimes; invite instamment les autorités à enquêter de manière approfondie sur ce dossier et sur les cas similaires et à traduire les responsables en justice;

3. condamne vivement toutes les formes de racisme, de haine et de violence, ainsi que toute agression physique ou verbale ciblant des personnes d'une origine raciale ou ethnique, d'une religion ou d'une conviction et d'une nationalité particulière, tant dans les sphères publique que privée; rappelle qu'il n'y a pas de place pour le racisme et la discrimination dans nos sociétés; demande que la Commission, le Conseil européen et le Conseil adoptent une position forte et résolue contre le racisme, la violence et l'injustice en Europe;

4. invite le gouvernement et les autorités des États-Unis à prendre des mesures décisives pour lutter contre le racisme et les inégalités structurels dans le pays, lesquels se reflètent dans la brutalité policière; condamne les interventions de la police contre des manifestants et des journalistes américains, et regrette vivement la menace du Président américain de déployer l'armée américaine;

5. soutient les manifestations massives récentes dans les capitales et villes du monde entier contre le racisme et la discrimination dans la foulée de la mort de George Floyd; souligne l'appel des manifestants à prendre position contre l'oppression et le racisme structurel en Europe; exprime sa solidarité, son respect et son soutien aux manifestants pacifiques, et pense que nos sociétés doivent mettre un terme au racisme et aux inégalités structurels; rappelle le droit de chaque individu à manifester pacifiquement, consacré par les traités internationaux; condamne les différents incidents violents qui ont eu lieu;

6. condamne le suprémacisme blanc sous toutes ses formes, y compris l'utilisation de slogans qui visent à saper ou à affaiblir le mouvement «Black Lives Matter» et à en diluer la portée;

9.[...] se félicite de la demande présentée par 54 pays africains en vue de la tenue d'un débat d'urgence au Conseil des droits de l'homme des Nations unies, le 17 juin 2020, sur «les violations actuelles des droits de l'homme d'inspiration raciale, le racisme systémique, la brutalité policière et la violence contre les manifestations pacifiques»;

13. s'inquiète profondément des cas signalés d'extrémisme de droite dans les forces de sécurité qui ont été mis en lumière ces dernières années dans l'UE1;

14. invite les institutions et les États membres de l'Union européenne à reconnaître officiellement les injustices du passé et les crimes contre l'humanité commis contre les personnes noires, les personnes de couleur et les Roms; déclare que l'esclavage est un crime contre l'humanité et demande que le 2 décembre soit désigné Journée européenne de commémoration de l'abolition de la traite des esclaves; encourage les États membres à inscrire l'histoire des personnes noires, des personnes de couleur et des Roms dans leurs programmes scolaires;

16. invite les États membres à dénoncer les traditions racistes et afrophobes, telles que la pratique du grimage en noir, et à s'en abstenir;

20. invite instamment les États membres à accroître la diversité au sein des forces de police et à élaborer des cadres aux fins du dialogue et de la coopération entre la police et les habitants;

22. condamne tous les types d'incidents de crime de haine et de discours de haine, tant en ligne que hors ligne, qui se

produisent au quotidien au sein de l'Union européenne, et rappelle que les discours racistes et xénophobes ne relèvent pas de la liberté d'expression;

24. rappelle aux États membres qu'il convient de mettre en place des mécanismes indépendants de traitement des plaintes à l'encontre de la police pour mener des enquêtes sur les cas de mauvaise conduite et de brutalité concernant les forces de l'ordre; souligne qu'en démocratie, la police doit être tenue responsable de ses actes devant la loi, les autorités et l'ensemble de la population dont elle est au service; estime que le principal prérequis de l'obligation de rendre des comptes est le maintien d'instruments de contrôle effectifs et efficaces; https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2020-0173_FR.pdf

[...]

<https://www.fdesouche.com/1390791-le-parlement-europeen-adopte-un-texte-qui-condamne-le-supremacisme-blanc-sous-toutes-ses-formes-y-compris-lutilisation-de-slogans-visant-a-saper-le-mouvement-blacklivesmatter>

.

III Macron a la volonté de jeter l'épouvante dans l'inconscient collectif et le crime dans la société:

- 1) interdiction faite aux médecins de soigner le coronavirus et euthanasie imposée sur les malades;
- 2) encourager les antifas et les black blocks, les racailles, accueillir les manifs interdites s'il s'agit de « racisés »;
- 3) ne pas surveiller les terroristes;
- 4) Les djihadistes peuvent se repasser en boucle la décapitation de James Foley, ce n'est plus un crime ni même un délit. Ils peuvent faire du prosélytisme autour d'eux avec les vidéos de l'EI. Ce n'est plus un crime

5) Macron, adorateur de l'UE signe sans hésiter les dernières "recommandations racistes à l'égard des Blancs " de l'UE.

Cette déstabilisation de la société autochtone par le crime permet à Macron d'exploiter la sidération du peuple pour faire avancer le projet de gouvernement mondial dictatorial. Le crétinisme avancé de ses troupes soutient sa fourberie narcissique et mondialiste perverse.